Circuit de
LA CHATRE
Dimanche 26 juillet 2026

ENGAGEMENT :

Le **LCAG** organise le **dimanche 26 juillet 2026** une journée de roulage libre sur le circuit de LA CHATRE de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Briefing obligatoire pour tous les pilotes et copilotes à 8h50.

Comme chaque année accès libre au circuit (pas de plateau). Les places sont limitées à 35 véhicules, toutes marques acceptées.
Veuillez prendre connaissance du règlement, retourner le coupon-réponse ci-dessous complété, signé et accompagné d'un chèque de **90 € à l'ordre du LCAG ou nouveau cette année paiement par virement** - IBAN : FR76 1027 8365 1200 0104 6540 128. Code BIC : CMCIFR2A.

Une confirmation vous sera envoyée 15 jours avant la date de la manifestation.

Pour votre sécurité: casque obligatoire, arceaux et assurance conseillés, véhicules répondant aux normes anti-bruit, bâche sous la voiture pour protéger le parking en cas de fuite.

- **Baptême de piste par nos véhicules, à partir de 20 €.**
- Sur place **Food Truck.**
- Crêpes sucrées, boissons fraîches, cafés.

- **Coupon réponse à retourner à:**
- **Philippe SAGNE 9 rue Georges Buffon 87350 PANAZOL ou par Mail : lcag@orange.fr**
-

	Engagement	90€
	Total règlement :	

- Ecriture **adresse messagerie très lisible**, pour retour confirmation merci.

Journée LCAG LA CHATRE 26 juillet 2026			
NOM :		Prénom :	
Code postal :		Tel :	
Adresse e-mail		Paiement	Chèque / Virement
Véhicule :		Immat :	

Règlement

1- Seules les personnes ayant acquitté leur droit d'inscription et accepté le présent règlement pourront prendre part à la manifestation.
2- Chaque conducteur doit présenter aux organisateurs son permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation du véhicule, une **attestation d'assurance circuit** est conseillée**.**
3- L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé dangereux ou non conforme à la réglementation en vigueur.
4- Le nombre de personnes à bord du véhicule, pilote inclus, est limité à deux. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis à bord des véhicules sur le circuit.
5- Pour prendre la piste le pilote et son passager doivent porter un casque et avoir bouclé leur ceinture de sécurité ou harnais.
6- Seul(s) la (les) personne(s) désignée(s) comme conducteur(s) sur le bulletin d'inscription est (sont) autorisé(s) à conduire le véhicule sur la piste.
7- **La participation au(x) briefing(s) est obligatoire**.
8- Chaque conducteur s'engage à se conformer aux instructions du directeur de piste et à respecter les drapeaux et signaux des commissaires.
9- Tous les véhicules doivent être munis d'un récipient récupérateur des vapeurs d'huile.
10- En cas de fuite importante (huile, liquide de refroidissement, carburant), le conducteur doit s'arrêter immédiatement et attendre l'arrivée du véhicule de dépannage.
11- Le LCAG décline toute responsabilité concernant les dommages causés à la piste et aux installations du circuit. L'auteur des dégradations porte seul la responsabilité de ses actes, et la signature du présent règlement tient lieu de décharge vis-à-vis des organisateurs.
12- Le LCAG décline toute responsabilité en cas de vol d'objets dans les stands, dans les véhicules, et d'une manière générale dans l'enceinte du circuit durant la manifestation.
13- **Toute conduite jugée dangereuse sera sanctionnée par une exclusion immédiate. Idem pour toute personne ayant un comportement suspect (sous l'emprise d'alcool ou autre produit).**
14- Il est demandé aux pilotes de ne pas surpasser leurs moyens ni ceux de leur véhicule.
15- Nos amis les chiens ne sont pas admis.

www.lcag87.fr, lcag@orange.fr, Facebook LCAG87**,** Tél: 06 82 36 79 06

Le président, Philippe SAGNE

A découper et retourner.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette manifestation et l'accepter sans réserve.

Date : Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)